

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/12/2023

Date de l'affichage

08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h13 pour la délibération 2023/132-05*), Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Gilbert LECONTE, Édith LION, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Sylvain CLÉRIN par Jean-Sébastien SGARD, Philippe DUCQ par Serge HAMELIN, Charlie GABILLON par Davy BRUN, Brigitte JACQUEMOT par Ghislaine HARSCOËT, Nolwenn LE BOUTER par Alban LANSELLE, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Christophe MARTINET par Jean-Marc DESPLATS, Suzanna MARTINET par Sébastien COUPAS, Aurélie POLESE par Carine CALMON PLANTIN, Sylvie PROCHILLO par Yannick GUILLO, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER

Absents excusés

Thomas LECONTE et Farid MÉBARKI.

Absents non excusés

Pierre PERRET et Jean-Yves RAVENNE.

44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 12 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231214-2023_132_05-DE

Séance du 14/12/2023

2023/132-05 – OBJET : AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT LIE A L'ORGANISATION D'UN SEJOUR SPORTIF A L'ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS - JUILLET 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la volonté de renouveler la mise en place d'un séjour sportif au sein du service multisports,

Considérant la proposition de l'Ile de Loisirs de Buthiers pour l'hébergement et les activités sportives pour 36 enfants pour un montant de 11 288 euros pour le séjour du 22 au 26 juillet 2024,

Considérant qu'il convient d'ajouter à la proposition financière de l'Ile de Loisirs de Buthiers les heures supplémentaires du personnel encadrant et le transport, le coût total estimé s'élève à 14 708 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le contrat avec l'Ile de loisirs de Buthiers.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document afférent.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2024.

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 décembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 077-247700701-20231214-2023_132_05-DE